

On nous avait pourtant vanté la parité, non ?...

Date : 6 juillet 2015

Voici un petit "truc" vu sur le portail du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine.

J'ai bien une idée de l'élu(e) qui compte pour du beurre, mais je ne le dirai pas !



The screenshot shows a web page with a red header. The breadcrumb trail is: Accueil > Le Département > Le Conseil départemental > Délibérations de l'Assemblée, décisions de la Commission permanente et arrêtés. The main title is 'Département' in a red box, followed by 'Délibérations de l'Assemblée, décisions de la Commission permanente et arrêtés' in large red text. Below the title is the date 'publié le 17.06.2015' and social media icons for Facebook, Twitter, and Google+. On the right side, there is a sidebar with the title 'Le Département' and a section 'L'histoire' containing a link 'La décision : 53 élus de terrain' and two sub-links: '- Les cantons' and '- Décisions de l'assemblée'.

[cliquer sur l'image pour l'agrandir](#)

Quoi qu'il en soit, ça m'interroge sur ce que coûte aux contribuables « *le vaisseau amiral de la communication numérique du Conseil général d'Ille-et-Vilaine* » (clic).